

ARRETE TEMPORAIRE N° 2025-028**PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU CHEMIN DU NEUFELD ET A
LA PASSERELLE PIETONNE****LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU**

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants,
et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

VU l'article R610-5 du Code Pénal,

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux d'abattage d'arbres il est nécessaire d'interdire l'accès au chemin du Neufeld et à la passerelle piétonne du Faubourg du Capitaine d'Alençon,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'autorité municipale de prescrire les mesures pour prévenir les atteintes à la sécurité publique,

Arrête

Article 1^{er}: Du lundi 31 mars 2025 au mardi 1^{er} avril 2025 inclus
L'accès au chemin rural dénommé « Chemin du Neufeld » ainsi que la passerelle piétonne
situé Faubourg du Capitaine d'Alençon sera strictement interdit

Article 2: Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, cette interdiction ne s'applique pas :

- Aux élus, agents communaux et aux services de secours et d'incendie.

Article 3: Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté par les services municipaux

Article 4: Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 25 MARS 2025

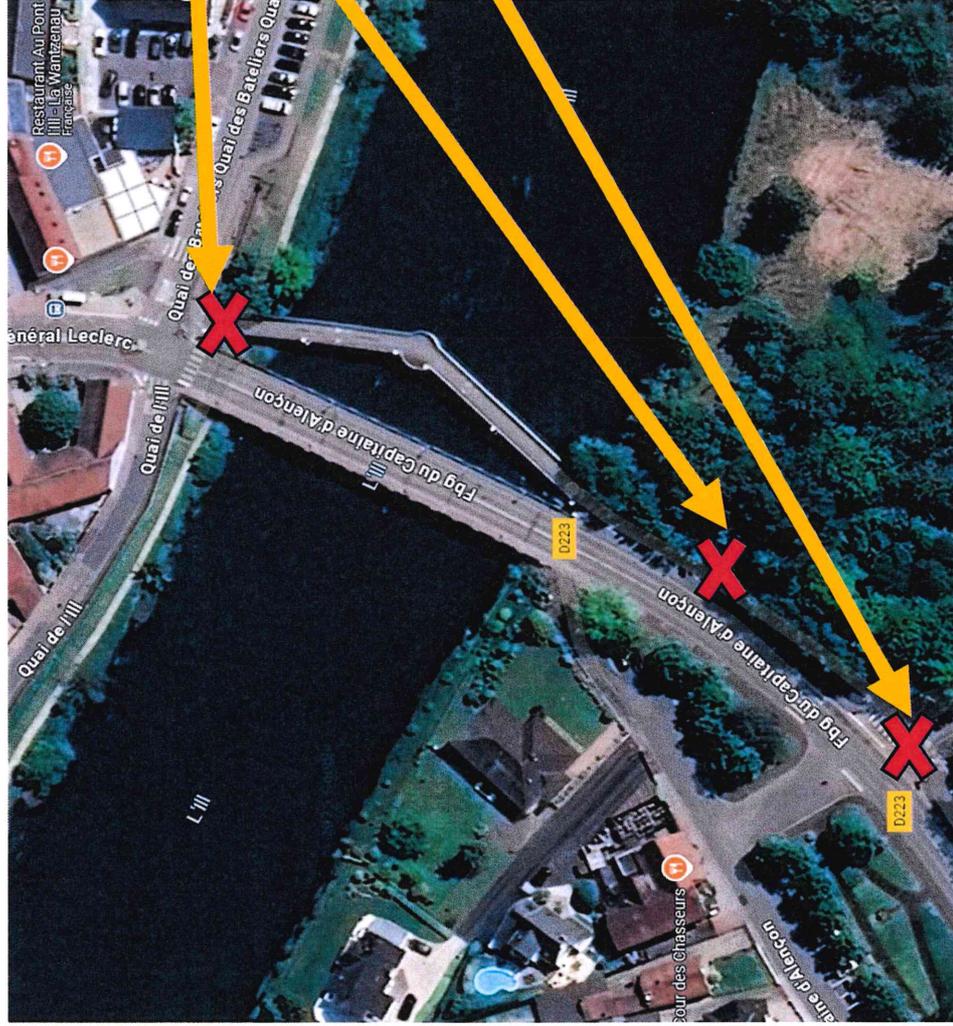
La Maire,
Michèle KANNENGIESER



TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES



Fermeture de la Passerelle piétonne Faubourg du Capitaine
d'Alençon et chemin du Neufeld – Lundi 31 Mars et Mardi 1^{er}
Avril 2025



Du 31 mars 2025 au 1^{er} avril 2025 inclus

Les piétons devront emprunter le trottoir
d'en face et la circulation des cycles sera
déviiée sur la chaussée

La circulation de tous les véhicules sera
interdite sur le chemin du Neufeld

